

L'an deux mille vingt trois le dix huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2023

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire

Madame et Messieurs Lise Raveneau, Alain Lacombe et Daniel Laubuge, adjoints

Mmes et Ms Cédric Biale, Judith Carteret, René Eyraud, Claire Hénon, Isabelle Martin, Franck Ricard, Isabelle Soubiale, Alain Villesuzanne

Absents excusés : Mme Laurence Prout, M. Williams Pauchet et M. Patrick Martin qui a donné pouvoir à Mme Isabelle Martin

Secrétaire de séance : Mme Claire Hénon

Madame Claire Hénon est désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 Délibérations :
 - autorisation de signature du bail à construction- centrale photovoltaïque
- 3 Composition des commissions
- 4 Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2023 :

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Délibération :

Autorisation de signature de bail à construction

Le cout du transfo est finalement de 12 500 € au lieu de 25 000 € de prévu.

2023.07.18-01 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'installation d'un bâtiment de 72 sur 18 mètres ayant pour toiture une centrale photovoltaïque sur l'actuel boulodrome.

Les travaux de réalisation du bâtiment et de la centrale et leur coût sont à la charge exclusive du bénéficiaire (BAT ENR SOL PERIGORD)

Le coût et les travaux de terrassement ainsi que le coût du raccordement ENEDIS sont à la charge du promettant (Commune de Saint Front de Pradoux).

Les parties ont donc convenu de conclure un bail à construction sous conditions suspensives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le bail à construction.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

Questions diverses :

PV du 18.07.2023

Composition des commissions :

Suite à la démission de Mme Christine Gentil et son remplacement par M. Franck Ricard, il convient de revoir la composition des certaines commissions :

M. Franck Ricard souhaite faire partie de la commission travaux, de la commission animation (à la place d'Alain Villesuzanne qui se désiste faute de temps) et de la commission urbanisme.

Point sur les travaux de rénovation de la toiture du presbytère :

L'entreprise Bouchet, titulaire du marché fait face à 4 arrêts maladie, donc les travaux ne pourront pas débuter en septembre. Ils sont repoussés à novembre.

Etude sur la toiture photovoltaïque au gymnase :

Le projet serait faisable en renforçant la structure mais il faudrait faire une ombrière de 800 m² à côté.

Monsieur le Maire trouve que cela fait beaucoup, une nouvelle proposition est faite pour déplacer l'ombrière sur l'ancien terrain de basket.

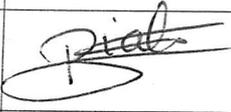
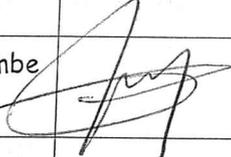
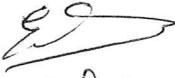
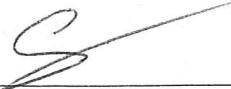
Le renfort de la toiture serait aux frais de la SEM 24 mais il faudrait rajouter 30 000 € et faire l'ombrière. On va prendre le temps de réfléchir.

Au bout de 25-30 ans, la production d'électricité peut revenir à la commune, mais c'est peut-être à ce moment-là que les panneaux photovoltaïques commenceront à poser problème, selon Alain Villesuzanne.

Marche gourmande :

Judith Carteret propose de refaire la marche gourmande car cela a été très apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.

Nom	signature	Nom	signature	Nom	signature
Biale Cédric		Lacombe Alain		Prout Laurence	X
Carteret Judith		Laubuge Daniel		Raveneau Lise	
Crouzille Pierre André		Martin Isabelle		Ricard Franck	
Eyraud René		Martin Patrick	X	Soubiale Isabelle	
Hénon Claire		Pauchet Williams	X	Villesuzanne Alain	